

# Compte rendu CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 28 AOUT 2018

Date de Convocation : 22/08/2018

Membres afférents au Conseil Municipal: 63Membres en exercice: 60Membres présents: 38Membres qui ont pris part à la délibération: 44

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit aout à 20 h 15, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la Loi, dans la Salle Blincow, sous la présidence de : M. Philippe LAGALLE

Etaient PRESENTS les conseillers municipaux suivants :

Mme France HEBERT, Mme Carine BRION, M. Michel DURAND, Mme Gaëlle ROUSSELET, M. Michel GALLET.

M. Paul CHANDELIER, M. Didier LAUNAY, M. Jacques COLLIN, M. JC LECLERC, M. Didier MAZINGUE, M. Bernard SAUVAGE, M. Gilbert MARGUERITE,

M. Guy BIZET, M. Benoît BIED-CHARRETON, Pascal MAGLOIRE, Mme Françoise LELANDAIS, M. Stéphane SCELLES, Mme Evelyne MARIQUIVOI-CAILLY, Mme Catherine COUSIN.

M. Jacques LEPLEUX, Mme Line BARA, M. Guillaume ANTY, Eric DELACRE Mme Marjolene LANGEVIN, Mme Françoise LECOUSIN,

Mme Elisabeth CLERIS, , M. Gérard MACE,

Mme Estelle BERTRAND, M. Gilbert LOREL, M. Daniel LEPOULTIER,

Mme Michèle COULAND,

M. Maurice SAVIGNY, Mme Nadine RONDEL, M. Dominique GASPARI, M. Gérard BRAILLY,

Mme Anne GALLOUX, M. Pierre MONY

**ABSENTS EXCUSES:**, Mme Christelle BIZET Mme Annick LELIEVRE, M. Pascal MARIE,

#### ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES AYANT DONNE POUVOIR:

MANDANT	MANDATAIRE	
G GEHANNE	PV à B. BIED-CHARRETON	
D LEMULLOIS	PV à J.COLLIN	
C BONNICARD	PV à F. HEBERT	
A DUPARC	PV à L BARA	
M REIGNIER	PV à F LECOUSIN	
S LOQUET	PV à E BERTRAND	

**ABSENTS:** Mme Marie-Celine HUCK, Mme Sophie MOREL, , M. Olivier PRINS M. Jean-François LERICHE, M. Jean-Philippe MUZARD M. Pierre OPDERBECK, Mme Catherine DOUCHET-LEMOINE, Mme Aline BOUET, M. Mickaël MOUNIER M. Patrick HAMELIN M. Jacques GASNIER, M. Laurent GALLIER, ,Sylvain BINET,

M. C. BRION a été élu secrétaire de séance

### Ordre du Jour:

## 1ère Partie : Délibérations

- Avenant au contrat de territoire avec le Département
- Convention FREDON (destruction nids de frelons asiatiques)
- Convention MAD de terrain par Famille d'Harcourt
- Rétrocession de terrains à Logipays (place de l'europe)
- Fin du bail « Quai d'Harcourt »
- RH: renouvellement convention de stage

#### <u>2è partie</u>: Sujet d'ordre général :

• Organisation de la consultation sur le changement de nom de la Commune

# <u>3ère Partie</u>: Rapport des commissions/Questions diverses

- Point sur la circulation, panneaux mis en place, signalisation école P. Héroult
- Questions diverses

Le Compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

# Signature de l'avenant n°1 au contrat de territoire avec le Conseil départemental du Calvados.

Le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de la nouvelle politique contractuelle d'aides aux territoires du Conseil départemental, les EPCI et les communes de plus de 2000 habitants sont éligibles au contrat de territoire.

Dans ce cadre, le Département élabore au préalable un portrait de territoire partagé avec les collectivités, maîtres d'ouvrages. Ce portrait permet d'identifier des enjeux locaux en matière d'investissement, au regard des 23 priorités départementales de financement déclinées dans Calvados Territoires 2025.

Le contrat départemental de territoire permet aux collectivités, maîtres d'ouvrage, de bénéficier d'aides en investissement sur des projets à réaliser, et correspondants aux enjeux identifiés sur le territoire. Les projets seront inscrits annuellement dans le contrat.

Considérant le Contrat de territoire 2017/2021

Considérant la transmission aux membres du conseil municipal du projet d'avenant au contrat de territoire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par :

44 VOIX POUR

0 VOIX Contre

0 Abstention

**AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 du contrat de territoire ainsi que tout autre document nécessaire à l'application de la présente délibération ;

# <u>Lutte collective contre le FRELON ASIATIQUE dans le Département du Calvados : CONVENTION FREDON</u>

Vu l'arrêté préfectoral de lutte collective contre le frelon asiatique du Calvados en date du 19 mars 2018,

Vu la participation de la Communauté de Communes Cingal/-Suisse-Normande au plan de lutte collective contre le frelon asiatique – volet animation –

Vu la convention proposée par la FREDON de Basse Normandie,

permettant d'accéder:

- ➤ -A la liste des prestataires retenus (qui ont signé une charte des bonnes pratiques)
- ➤ -A la formation de référents locaux
- > -Aux documents de communication
- > -Au portail de déclaration
- → A l'aide du conseil départemental (30% du coût plafonné à 110 € HT/destruction)

Et organisant les différentes étapes de destruction des nids :

- > -signalement du nid en mairie (par les administrés ou les services municipaux)
- > -enregistrement du nid sur le portail (par la mairie)
- > -validation du nid (par le FREDON et/ou le référent local)
- > -déclenchement de l'intervention (par la mairie avec la liste des entreprises conventionnées)
- ➤ Paiement de la facture d'intervention par le FREDON
- ➤ Appel de la participation (par le FREDON auprès des communes (70%) et du département (30%)

La commune désignera un contact mairie (pour l'animation, documents de communication) ainsi qu'un référent (identification des nids sur place et formation)

Le Conseil Municipal, après exposé, à l'unanimité, autorise Le Maire à signer la convention relative à la participation de la Commune LE HOM, l'engageant dans le plan de lutte collective contre le frelon asiatique dans le Calvados en 2018.

Une somme de 1 000 € sera réservée au budget pour ces destructions.

# Convention MAD de terrain par la famille d'Harcourt

.

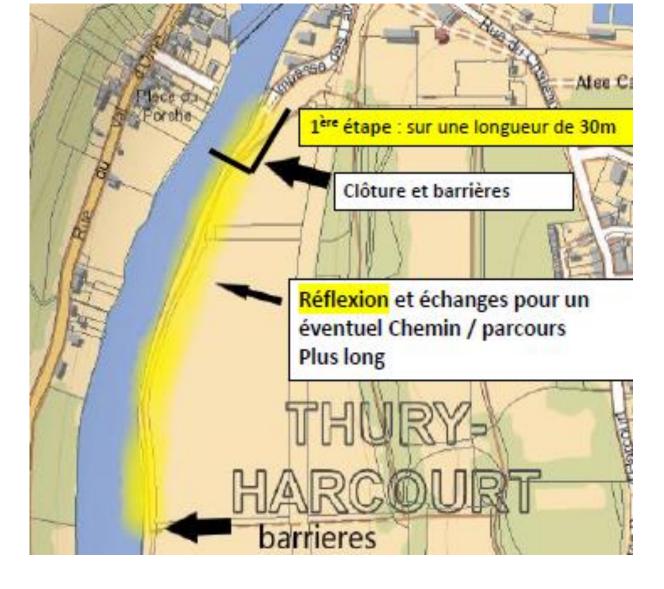
Monsieur le Maire rappelle que des accords ont toujours été trouvés avec la famille d'Harcourt afin d'accompagner la Commune dans la réalisation de ses projets.

Dans la poursuite des travaux réalisés par le Département dans le cadre de la voie verte, la Commune a souhaité bénéficier d'une mise à disposition de terrain le long de l'orne par la Famille d'Harcourt afin de faciliter le développement des activités sportives.

La Famille d'Harcourt, a accepté de mettre gracieusement à disposition de la commune, une bande de terrain du Parc sur environ 30 m le long de l'orne, la commune assurant l'entretien du terrain, des arbres de haut jet ainsi que du grillage et des barrières qui seront implantés aux frais de la commune, aux endroits indiqués sur le plan annexé.

Une réflexion est également menée en vue de réaliser un parcours plus long (environ 300 m)

Après exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention à intervenir.



#### Rétrocession de terrains à LOGIPAYS (place de l'Europe)

Afin de clore la résidence, place de l'Europe sur la commune déléguée de Thury Harcourt, la Société LOGIPAYS a demandé la cession gratuite de la parcelle, représentant la cour intérieure et dépendant du domaine public.

Le document d'arpentage établi en décembre 2015 ainsi que le plan de division font état d'une parcelle section AB  $N^{\circ}$  252 pour une contenance de 406 m2

Après exposé, suite à l'accord de principe de la commune historique de Thury-Harcourt,

Afin de régulariser l'acte authentique de cession de la parcelle cadastrée section AB N°252,

le Conseil Municipal décide :

Par 43 voix POUR, 0 Contre

P CHANDELIER, Vice-Président de la Société Logipays n'a pas pris part au vote,

- ✓ La désaffectation de cette parcelle AB N°252 pour 406 m2
- ✓ Son déclassement du domaine public
- ✓ sa rétrocession à titre gratuit au profit de LOGIPAYS.
- ✓ Autorise le Maire Philippe LAGALLE ou son Adjoint (Mme HEBERT) à signer l'acte à intervenir.

#### Fin de bail commercial: Quai d'Harcourt.

Monsieur le Maire rappelle le bail commercial conclu à compter du 1/6/2016 avec M et Mme Pascal BIZET concernant la gestion de l'ancienne gare en pôle restauration rapide.

Monsieur et Madame Pascal BIZET ayant informé qu'ils mettaient fin, pour raison de santé à leur activité principale de restauration de l'Auberge de la Suisse Normande, l'activité secondaire concernant le Quai d'Harcourt place de la Gare s'en trouve arrêtée également.

Après exposé, par dérogation aux dispositions du bail commercial prévoyant une faculté de résiliation triennale, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne son accord à la fin du Bail à compter du 31.08.2018, un état des lieux avec restitution des clefs ayant eu lieu ce jour.

#### Convention de stage.

Théo DORÉ, âgé de 22 ans, a été stagiaire au sein de notre Commune de septembre 2017 à juillet 2018.

Il poursuit sa formation à la Maison Familiale du Paysage à Cerisy-Belle-Etoile et souhaite effectuer une nouvelle période de stage, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

La charge financière pour la Collectivité correspond à une gratification de stage, celle-ci représente 3.75€/h. de travail.(35h/sem les semaines travaillées)

Après exposé, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention sur ces bases.

#### 2è partie : Sujet d'ordre général :

Organisation de la consultation sur le changement de nom de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle le sujet déjà abordé au sein des séances de conseil précédentes.(30/01; 29/5)

Mme BARA transmet la demande de son collègue M DUPARC proposant de créer une commission.

Monsieur Lagalle considérant que le débat est largement ouvert depuis le mois de janvier propose de lancer la consultation comme prévu dès septembre.

- Concernant le Nom; le débat est ouvert sur le nombre de propositions à savoir; 2 ou 3 noms.
- Le Hom
- Thury-Harcourt-le-Hom ou Thury-le-Hom

après débat et vote à mains levées, à la majorité, il est décidé de proposer un choix entre 2 noms:

- Le Hom
- Thury-Harcourt-le-Hom
- Concernant les modalités de vote; chaque Maire délégué est invité à préciser les modalités de vote des habitants de sa commune déléguée (lieux de vote, nombre de jours et jour des votes)
- un flyer sera distribué dans les boites à lettres selon les dispositions ci-après :

#### Consultation des électeurs sur le nom de la commune nouvelle « Le Hom »

-000-

Comme annoncé lors du conseil municipal du 29 mai 2018 une consultation est organisée auprès des habitants des cinq communes déléguées du Hom inscrits sur la liste électorale afin de se prononcer sur le nom de la commune.

Cette démarche résulte des conséquences du nom « Le-Hom » décidé lors de la création de la commune nouvelle :

- Le code INSEE de Thury-Harcourt a été attribué à Le-Hom et de ce fait Thury-Harcourt n'apparaît plus dans la plupart des documents administratifs et en particulier pour l'état civil qui reste de la responsabilité des communes historiques alors que les 4 autres communes déléguées (Caumont-sur-Orne, Curcy-sur-Orne, Hamars et Saint-Martin-de-Sallen) ont conservé leur code INSEE pour assurer cette compétence,
- **Perte du référencement** : les recherches avec Thury-Harcourt n'aboutissent plus → il faut rechercher avec Le-Hom,
- **Risque d'homonymie**: la dénomination du Hom n'est pas originale et on retrouve ce nom assez souvent d'où le risque de confusion et une perte d'identification en particulier géographique,
- Le fait de ne pas retrouver dans le nom de la commune ni Thury ni Harcourt induit une **perte des références historiques** de notre territoire.

Le changement de nom d'une commune est décidé par décret en conseil d'Etat **sur demande du conseil municipal** et après consultation du conseil départemental » (Article L.2111-1 du CGCT).

Ces demandes sont soumises à l'avis du Conseil d'Etat et la haute assemblée a défini les 2 critères qui peuvent donner lieu au changement de nom d'une commune :

- Eviter un risque sérieux d'homonymie avec une ou plusieurs autres collectivités
- Rétablir une dénomination historique tombée en désuétude.

# Nous remplissons ces 2 conditions et une demande de changement de nom est donc légitime.

## Modalités et organisation de la consultation

- > Peuvent voter tous les électeurs inscrits sur la liste électorale
- ➤ Il est possible de voter par procuration (s'adresser en Mairie et non en Gendarmerie)
- Les noms proposés par le conseil municipal du 28/08/2018 sont :
  - Le-Hom
  - Thury-Harcourt-Le-Hom

Electeurs inscrits sur liste	Peuvent voter le :	Lieu du vote
électorale de :		
Thury-Harcourt	Mardi 18/09/2018 de 9h à 17h	Mairie de la commune
Curcy-sur-Orne	Samedi 29/09/2018 de 9h à 17h	déléguée de Thury-Harcourt
Caumont-sur-Orne		
Saint-Martin-de-Sallen	Samedi 29/09/2018 de 9h à 17h	Mairie de la commune déléguée de Saint-Martin-de-
		Sallen
Hamars	Samedi 29/09/2018 de 9h à 17h	Mairie de la commune
		déléguée de Hamars

## 3<sup>ère</sup> Partie : Rapport des commissions/Questions diverses

- RETOUR en photos sur le Plan de circulation, les panneaux mis en place, la signalisation école P. Héroult
- Les travaux Halle sportive et Mairie/Cinéma (la question est posée à savoir si la halle portera un nom : au final l'appellation « Halle de Sport » se suffit à elle-même.
- Et les manifestations à venir :
  - 1<sup>ER</sup> septembre : soirée jeux proposée par « lud'hom »
  - 6 septembre inauguration de la borne de recharge, place de la gare
  - 11/09 réunion de la commission petite enfance
  - 15 et 16 septembre : journée du patrimoine à l'Eglise de Caumont Sur Orne.
  - 22 septembre Inaugurations Halle et Mairie/Cinéma (réception de travaux les 29 et 30/08)
- Projet d'aménagement du rond- point Notre Dame
- Cabane Thaï : la question est posée à savoir si la commune a fait diligenter une inspection des services sanitaires.

La commune n'a fait aucune démarche de ce genre. Il est juste précisé que la commune a demandé aux gérants de se conformer à la réglementation

« Si le commerçant ambulant décide d'exercer son activité sur un terrain privé, il sera donc soumis à la vente au déballage. Dans ce régime, la vente doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune (art. L 310-2). La déclaration est envoyée par le commerçant ambulant par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise contre récépissé »

A ce jour la commune n'a toujours rien reçu.

- Voie verte : toujours un franc succès : des comptages sont en cours mais pas encore rapportés.
- Retour sur le pèlerinage de l'association des Vétérans anglais : information du décès le 28 juin dernier du vétéran Patrick CHURCHILL, un des commandos Kieffer, encore venu à Thury Harcourt lors des cérémonies du D DAY REVISITED le 7 juin dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30

Prochaine réunion du conseil municipal le mardi 25 Septembre 2018 à 20 h 15.